



Promouvoir la gestion durable de la biodiversité dans les pays du Sud et l'outre-mer européen

1 - Contexte de l'accord cadre

«L'histoire de l'UICN a débuté en France, à Fontainebleau en 1948. Aujourd'hui nous ouvrons un nouveau chapitre de cette longue collaboration. En devenant le 7^{ème} donateur à signer un accord cadre, la France souligne son engagement au rôle unique que joue l'UICN au sein de la communauté internationale d'organisations de protection de la nature. Son soutien va non seulement renforcer les liens avec notre réseau d'organisations et d'institutions francophones, mais aussi permettre d'élargir nos activités dans le domaine du renforcement des compétences et de la gouvernance en Afrique, dans le Pacifique et dans les Caraïbes, et de développer nos efforts pour que les politiques Européennes et Internationales prennent mieux en compte l'enviopper innovante dans le cadre du programme quadriennal de pour la période 2022

Les accords cadres jouent un rôle clé dans le renforcement du Programme de l'UICN, permettant de lancer des initiatives et des programmes novateurs qui n'auraient pu être mis en œuvre par des voies habituelles de financement. Ils jouent un rôle unique en donnant une impulsion aux travaux des réseaux scientifiques, techniques et de spécialistes des politiques de l'Union.

La collaboration entre la France et l'UICN permet de promouvoir l'expertise française et francophone dans toutes les instances et les commissions thématiques de l'UICN, en sollicitant en particulier les organismes publics et parapublics français.

2 – Nature de la collaboration

L'objectif global de cette coopération est de **promouvoir la gestion durable de la biodiversité dans les pays du Sud** en privilégiant les synergies entre les objectifs, les expertises et les ressources des deux partenaires en matière de conservation de la biodiversité, et de **favoriser la prise en compte intégrée de la biodiversité à l'échelle de l'outre-mer européen.**

Les thèmes de travail suivants seront privilégiés :

- a) mise en place d'outils de gestion des écosystèmes et de la biodiversité ;

Ce partenariat comprend trois modalités distinctes :

1. Un soutien annuel au budget général de l'UICN permettant d'accompagner l'organisation internationale dans la mise en œuvre de son programme global quadriennal 2009-2012 « Construire un avenir durable » ;
2. Un soutien annuel « projet » facilitant la mise en œuvre par l'UICN, et notamment ses bureaux régionaux, d'un portefeuille de 10 projets de conservation de la biodiversité et de protection des services rendus par les écosystèmes ;
3. Un soutien « technique » à travers la mise à disposition d'au-moins cinq assistants techniques français présents au sein de l'UICN dans les bureaux régionaux et au Secrétariat de l'organisation.

Les résultats et les impacts de cet accord cadre seront aussi bien globaux (projet sur la gouvernance internationale en matière de biodiversité) que régionaux et locaux au niveau de 3 grandes régions ou